

Anticancéreux oraux : fiches mises à jour juin 2022

Mise à jour du 05 octobre 2022 :

Un autre anticancéreux oral vient d'être mis à jour, il s'agit de :

- ERIVEDGE® – vismodegib

Notre page avec les fiches médicaments des anticancéreux oraux vient d'être actualisée.

Voici les fiches concernées :

- ENDOXAN® – cyclophosphamide
- FLUDARA® – fludarabine
- MEGACE® – megestrol
- VERZENIOS® – abemaciclib

N'oubliez pas qu'il suffit de cliquer sur le titre d'une colonne pour trier les fiches médicaments par date de mise à jour, nom de spécialité pharmaceutique ou DCI.

Aller sur la page [Fiche médicaments](#)

Webinaire INCa « Dépistage des cancers du poumon : mise en place d'un programme pilote »

L'Institut national du cancer organise un webinaire le 4 juillet, avec la participation de la HAS, pour présenter la mise en place d'un programme pilote de dépistage des cancers du poumon chez des patients fumeurs ou anciens fumeurs, dans l'objectif d'un éventuel déploiement de ce dépistage à l'échelle nationale.

Les cancers du poumon ont touché 46 363 personnes et causé 33 117 décès en 2018. Il s'agit du 3^e type de cancer le plus fréquent en France. Si le nombre de cas stagne chez l'homme, il progresse fortement chez la femme. Le taux de survie nette à 5 ans augmente mais reste médiocre (20 %).

Ces cancers concernent en particulier les fumeurs et anciens fumeurs. Les résultats récents d'essais cliniques de grande envergure ont démontré l'efficacité du scanner faible dose en dépistage pour ces personnes à risque. Cette technologie, en association avec un sevrage tabagique, permet une diminution significative de la mortalité spécifique liée à ces cancers.

En février 2022, sur la base de ces résultats, la Haute Autorité de santé (HAS) a recommandé la conduite d'expérimentations en vie réelle et l'engagement par l'Institut d'un programme pilote de dépistage des cancers

bronchopulmonaires visant à documenter, notamment :

- la population cible ;
- les modalités de dépistage ;
- le ratio performance/efficacité et l'efficience ;
- les contraintes organisationnelles ;
- les dimensions éthiques et sociales.

Dans ce cadre, l'Institut national du cancer organise un webinaire le 4 juillet de 18h30 à 20h, visant à présenter à l'ensemble des acteurs concernés les étapes de l'élaboration et de la mise en place d'un programme pilote de dépistage des cancers du poumon.

Ce webinaire sera consacré à la présentation par la HAS des éléments de l'évaluation de ce dépistage permettant d'envisager un programme pilote, puis à la présentation par l'Institut des différentes étapes de l'élaboration et de la mise en place de ce programme, ainsi que leurs délais indicatifs de mise en œuvre. Y seront également abordées les études de recherche complémentaires nécessaires pour documenter et évaluer des points sortant du cadre de ce nouveau dispositif.

[Se pré-inscrire au webinaire « Dépistage des cancers du poumon : mise en place d'un programme pilote »](#)

Un lien de connexion au webinaire sera envoyé par mail aux participants le jour de l'événement.

INCa : Appel à candidatures pour le renouvellement de son Comité de démocratie sanitaire

L'Institut national du cancer publie un appel à candidatures ouvert jusqu'au 2 octobre 2022 pour renouveler les 28 membres de son Comité de démocratie sanitaire. Instance de consultation permanente, placée auprès du président de l'Institut pour un mandat de quatre ans, ce Comité, constitué de deux collèges – usagers et professionnels – regroupe l'ensemble des acteurs du système de santé.

QUELLES SONT LES MISSIONS DU COMITÉ DE DÉMOCRATIE SANITAIRE ?

Les expériences et expertises des 28 membres du Comité concourent à l'amélioration de la qualité et de la pertinence des actions de l'Institut dans l'ensemble des champs de la cancérologie. Les nouveaux membres pourront notamment apporter leur contribution sur les enjeux majeurs définis dans la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

Pour en savoir plus et pour candidater

Dépistage du cancer du sein : quelle participation des femmes en 2021 ?

Santé publique France publie les nouvelles données de participation des femmes au programme de dépistage organisé du cancer du sein, pour la période 2020-2021. Ce programme invite tous les 2 ans les femmes âgées de 50 à 74 ans à effectuer une mammographie de dépistage, complétée par un examen clinique des seins.

Si la pandémie continue à perturber ce dépistage, on note de fortes disparités géographiques avec une très faible participation en Île-de-France (36,7% contre 50,6% en moyenne nationale).

Consulter les données sur le site de Santé publique France

Vaccination contre le HPV : la France est très en retard

L'académie nationale de médecine vient de publier un communiqué pour alerter sur la situation de la France concernant la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV). Rappelons que ce virus est responsable, en France, de plus de 30000 lésions précancéreuses et de plus de 8000 cancers.

Si les premiers vaccins ont été mis sur le marché dès 2007, force est de constater que la France est aujourd'hui à la traîne sur la question : en 2020, en Europe, la couverture vaccinale dépassait 50% dans 20 pays et 75% dans 11 pays dont le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni. En France (en 27ème position), elle ne parvenait qu'à 28% (essentiellement chez des filles) (29% pour une seule dose à 15 ans et 24% pour un schéma vaccinal complet à deux doses à 16 ans. L'année suivante, après l'extension des recommandations aux garçons, la couverture vaccinale française s'élevait à 41% (45,8% pour les filles et 6% pour les garçons), un niveau très éloigné des objectifs fixés par la Stratégie nationale de santé sexuelle et le Plan cancer : 60% chez les adolescentes âgées de 11 à 19 ans en 2023 et 80 % à horizon 2030.

L'Académie nationale de médecine tire aujourd'hui la sonnette d'alarme et recommande :

- d'établir la confiance du public et des professionnels de santé vis-à-vis de cette vaccination
- de rendre systématique l'offre de vaccination des 11 à 14 ans et de relancer les adolescents non immunisés par une dose de rattrapage
- de faciliter l'accès à la vaccination par les populations les plus défavorisées.

Télécharger le communiqué

Source : [Académie nationale de médecine](#)

Diplôme Universitaire « Coordination et Santé Connectée »

À l'occasion de ses 10 ans, le Diplôme Universitaire « Coordination en établissements et réseaux » devient le **Diplôme Universitaire « Coordination et Santé Connectée »**, toujours au sein de l'Université Paris-Saclay

Cette mise à jour s'accompagne d'une refonte complète de la maquette, afin de répondre à la place prépondérante prise par la coordination en soins et le développement rapide des outils digitaux en santé

Cette enseignement continue de bénéficier de la participation de nombreux experts venant des établissements de santé de tout statut, des structures de coordination ville/hôpital, des tutelles, des associations de patients et des start-up en santé.

Il se décline en 3 parties :

- Connaissance du système de santé français
- Les fonctions de coordination en pratique
- La santé digitale

Ouvert à tous les professionnels de santé sur dossier, ce DU est accessible en présentiel et en enseignement à distance

Pour tout renseignement : mario.dipalma@gustaveroussy.fr

Oncogénétique en 2020 – Consultations & laboratoires, suivi en 2019 et 2020

Élaboré à partir des données d'activité transmises par l'ensemble des structures soutenues, cet état des lieux qui détaille l'activité 2020 des consultations et des laboratoires, ainsi que les programmes de suivi multidisciplinaire des personnes prédisposées héréditairement au cancer (2019-2020), permet de dégager les points forts, les axes d'amélioration et les perspectives d'évolutions du dispositif national d'oncogénétique. Ce document s'adresse à l'ensemble des professionnels de santé intervenant ou pouvant intervenir dans le cadre de cette structuration et de ces programmes, ainsi qu'aux décideurs.

Télécharger l'état des lieux

Source : [INCa](#)

22 juin : journée nationale de réflexion sur les dons d'organes et de greffes

En cette journée de réflexion nationale sur les dons d'organes et de greffe, il nous a semblé important de faire un point sur cette question qui permet de sauver des vies, mais qui nécessite d'être bien informé pour prendre la meilleure décision en toute conscience.

Don d'organes : ce que dit la loi

Depuis 1976, la loi française prévoit que toute personne est un donneur d'organes potentiels et de tissus à son décès, c'est ce que l'on appelle le consentement présumé. La personne a le droit de son vivant de s'y opposer en s'inscrivant sur le registre national des refus.

Si le défunt n'y est pas inscrit, l'équipe médicale interroge sa famille pour savoir si leur proche avait exprimé, de son vivant, son opposition par écrit ou de manière orale. Donc toute personne a le droit de s'opposer au don d'organes il mais elle doit le faire savoir clairement.

Quels organes peut-on donner de son

vivant ?

Le don d'organes de son vivant concerne essentiellement le rein et, plus rarement, un lobe de foie. La loi de bioéthique du 7 juillet 2011 a élargi le cercle des donneurs vivants d'organes qui peuvent être :

- le père ou la mère
- et, par dérogation les proches du receveur : fils, fille, frère, sœur, conjoint, grands-parents, oncles ou tantes, cousins germains, cousines germaines, conjoint du père et de la mère.

Le donneur peut également être toute personne apportant la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans avec le receveur ainsi que toute personne pouvant apporter la preuve d'un lien affectif étroit et stable depuis au moins deux ans avec le receveur.

Y-a-t-il un âge limite ?

Il n'y a aucune contre-indication au don liée à l'âge, ce qui compte c'est l'état des organes les conditions dans lesquelles le donneur est décédé et son hygiène de vie.

En 2020, 40% des donneurs étaient âgés de plus de 65 ans

La moyenne d'âge des donneurs augmente (42 ans en 2000, 57 ans en 2020) notamment parce que des personnes plus âgées peuvent avoir accès à la greffe.

Peut-on bénéficier d'une greffe en cas de cancer ?

Il a longtemps été considéré que les antécédents de cancer étaient une contre-indication à la greffe, car les traitements immunosuppresseurs, nécessaires pour éviter le rejet du greffon, favorisent la récurrence du cancer.

En sélectionnant bien les patients et en adaptant les traitements immunosuppresseurs, il est possible de réaliser des greffes avec un taux de récurrence du cancer extrêmement faible.

Sources et liens : [Don d'organes.fr](http://Don.d'organes.fr) – [Registre national des refus](#) – [Défenseur des droits](#) – [Ministère de la Santé et de la Prévention](#)

INCa et Fondation ARC pour la recherche sur le cancer : accord cadre renouvelé

Le 14 juin 2022, le Professeur Norbert Ifrah, président de l'Institut national du cancer et Monsieur Claude Tendil, président de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, ont signé le nouvel accord cadre pour la période 2022-2026.

Cet accord s'inscrit dans les priorités de la [stratégie décennale de lutte contre les cancers](#) en matière de recherche. Il développe également des actions communes en matière de diffusion des résultats de la recherche et de l'information des publics.

« Nous sommes fiers et heureux de la continuité et du renouvellement de ce partenariat, qui inscrit le soutien de la Fondation ARC à la stratégie décennale pilotée par l'INCa dans une réalité opérationnelle ambitieuse porteuse d'espoir pour les patients », a déclaré Claude Tendil, président de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, membre du Conseil d'administration de l'Institut.

UNE VISION COMMUNE DES ACTIONS DE RECHERCHE AU BÉNÉFICE DES PATIENTS

L'accord cadre définit les collaborations qui portent principalement sur :

- **des initiatives de recherche communes** afin de mettre en place des actions de recherche tels que le « Programme d'Actions Intégrées de Recherche » (PAIR), le soutien à l'accès à l'innovation avec notamment le programme « Accès Sécurisé à des thérapies ciblées innovantes » (AcSé) ou aux « Centres labellisés INCa de phase précoce » (CLIP²), l'organisation d'évènements scientifiques, ou encore des productions conjointes ;
- **la réalisation d'actions définies dans la stratégie décennale de lutte contre le cancer ;**
- **la valorisation du partenariat et des initiatives**

communes auprès des publics des partenaires que ce soit lors de séminaires, congrès ou dans le cadre de productions conjointes.

Professeur Norbert Ifrah, président de l'Institut national du cancer « la lutte contre les cancers requiert la mobilisation de toutes les parties prenantes. La signature de ce nouvel accord cadre marque à nouveau l'engagement de la Fondation ARC aux côtés de l'Institut ; un engagement dont le seul objectif est de diminuer le poids de la maladie dans le quotidien de nos concitoyens ».

PAIR ET CLIP² : UN PARTENARIAT EMBLÉMATIQUE

Un programme d'actions communes sur l'année 2022 est déterminé. Il porte sur les collaborations en projet ou déjà engagées sur les programmes [PAIR](#) et les [CLIP²](#). Les deux partenaires mèneront une réflexion sur la définition des contours d'une convention cadre spécifique au PAIR pour une mise en œuvre rapide. Par ailleurs, le programme d'actions communes prévoit le financement d'essais cliniques précoces et une réflexion conjointe sur l'évaluation quantitative et qualitative globale du programme molécules innovantes.

Lire le communiqué de presse

Publication INCa – Prévention et traitement du lymphœdème après traitement d'un cancer

Cette fiche pratique, mise à disposition par l'INCa, vise à aider les médecins généralistes dans leur pratique quotidienne en présentant de façon synthétique la prévention et le traitement du lymphœdème après traitement d'un cancer.

[Télécharger la fiche pratique](#)

Publication INCa – Préservation de la santé sexuelle et de la fertilité en cas de cancer

L'INCa vient de mettre à disposition des médecins généralistes une nouvelle fiche pratique pour les aider dans leur pratique quotidienne en présentant de façon synthétique les enjeux et les modalités de la préservation de la santé sexuelle et de la fertilité en cas de cancer.

[Télécharger la fiche pratique](#)

du 12 au 17 juin : #sauversapeau

Avec le soutien de l'INCa et du Ministère de la Santé et de la Prévention, le SNDV (Syndicat National des Dermatologues-Vénérologues) organise « 1 semaine pour sauver sa peau », une semaine dédiée à la prévention et à la sensibilisation au dépistage ciblé des cancers de la peau.

Avec 80 000 cas diagnostiqués par an, c'est le cancer le plus répandu. Parmi eux, on compte plus de 15 000 mélanomes cutanés. Ces cancers sont à l'origine de 1 800 décès par an. Ils sont facilement évitables : 80% sont liés à une surexposition aux UV, qu'ils soient naturels ou artificiels (cabinets de bronzage).

[Un site internet](#) est dédiée à cette semaine de prévention ainsi qu'un hashtag [#sauvezsapeau](#) pour instagram

Aller sur le site dédié